

## **AVIS PUBLIC - APPEL D'OFFRES**

### **ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES NEUF**

La Municipalité de Lac-Etchemin désire recevoir des offres pour l'achat d'un camion 10 roues neuf, année 2022 ou plus récent.

Les soumissionnaires peuvent se procurer les documents de soumission par le biais du Système électronique d'appel d'offres (**SÉAO**) à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca) (**numéro de l'avis 011-2022**) ou en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866-669-7326. L'obtention des documents est assujettie à la tarification dudit organisme.

La Municipalité de Lac-Etchemin n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent quelques erreurs ou omissions que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Seuls sont admis à soumissionner, ceux qui ont leur principal établissement d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'accord du libre-échange canadien (ALEC) ainsi que l'accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et qui ont obtenu par l'intermédiaire du SEAO à leur nom, les documents d'appels d'offres émis par la municipalité. De plus, l'adjudicataire devra être inscrit au Registre des entreprises admissibles aux contrats publics (REA).

Les soumissions scellées doivent parvenir à l'Édifice municipal de Lac-Etchemin, à l'attention de Mme Carole Provençal, Directrice des services administratifs et financiers, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue à Lac-Etchemin G0R 1S0 **avant le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022, à 11 h.**

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions, au même endroit en fonction des règles de la santé publique alors en vigueur.

La Municipalité de Lac-Etchemin ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

FAIT et DONNÉ à Lac-Etchemin, le 15<sup>e</sup> jour de mars 2022.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général et greffier-trésorier